

## **Communiqué de presse**

*Paris, le 6 juillet 2016*

### **Accidents du travail et maladies professionnelles Rapport de gestion 2015**

#### **Solde positif et quasi-stabilité des sinistres**

L'Assurance Maladie – Risques Professionnels qui assure la santé et sécurité au travail de 18,8 millions de salariés des entreprises du régime général, a présenté aujourd'hui son rapport de gestion pour l'année 2015 aux représentants des salariés et des employeurs de la Commission des accidents de travail et des maladies professionnelles.

#### **Résultats : un solde positif**

Pour la troisième année consécutive, la branche affiche un résultat excédentaire avec un solde net positif (+750 M€), ce qui ramène son déficit cumulé à 245 M€. L'équilibre budgétaire, que la branche n'a pas connu depuis 2007, devrait être atteint en 2016.

Les recettes s'élèvent à 13,62 Mds€ (+1,8 % par rapport à 2014). Le taux net moyen national de cotisation accidents de travail/ maladies professionnelles (AT/MP) est égal à celui de 2014, soit 2,44 % de la masse salariale des entreprises.

Les prestations représentent plus de 80 % des charges de la branche qui atteignent un total de 12,87 Mds€ soit +1,5 % par rapport à 2014. Les prestations versées directement aux victimes se répartissent ainsi : 1,1 Md€ de remboursement de soins, 2,76 Mds€ d'indemnités journalières et 4,32 Mds€ de rentes.

#### **Sinistres : des chiffres stables**

En 2015, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels a reconnu et pris en charge plus de 1 million de nouveaux sinistres (accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles) dont plus de 760 000 ayant entraîné un arrêt de travail.

L'année 2015 se caractérise par une quasi-stabilité des sinistres :

- une très légère diminution de 0,3% de la fréquence des accidents du travail par rapport à 2014 avec 34 accidents du travail pour 1000 salariés,
- une faible augmentation de 0,6% de la fréquence des accidents de trajet avec 4,6 accidents pour 1000 salariés, socle de base des années sans hiver rigoureux,
- une légère diminution de 1,3% des maladies professionnelles. 87% d'entre elles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les programmes prioritaires de prévention inscrits dans la Convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 signée avec l'Etat visent à réduire la sinistralité et ciblent précisément trois risques majeurs : TMS, chutes dans le BTP et certains agents cancérigènes.

## Principaux chiffres clés du rapport

### Résultat : +750M€ sur 2015

Recettes : 13,62 Mds€ (+1,8 % par rapport à 2014)

Charges : 12,87 Mds€ (+1,5 % par rapport à 2014) dont plus de 80% de prestations

### Plus de 1 million nouveaux sinistres en 2015

#### soit une quasi-stabilité par rapport à 2014

760 000 sinistres avec arrêt de travail

34 accidents de travail pour 1000 salariés

87 % des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques

**L'Assurance Maladie – Risques Professionnels est l'une des cinq branches de la Sécurité sociale qui assure la santé et la sécurité au travail des salariés et entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Grâce à ses trois missions complémentaires : **prévention des risques, indemnisation des victimes et tarification des entreprises**, la branche AT/MP développe une gestion globale du risque. **Plus d'infos sur [risquesprofessionnels.ameli.fr](http://risquesprofessionnels.ameli.fr)****

### Contact presse :

Planchard Marie-Eva, [marie-eva.planchard@cnamts.fr](mailto:marie-eva.planchard@cnamts.fr), 01 72 60 22 88